

Check-list pour noter le Marqueur politique de l'égalité hommes-femmes (*Gender Policy Marker*) de la DDC sur le SAP

Le **marqueur de la politique d'égalité des sexes (*Gender Policy Marker*)**¹ est un outil qui permet de suivre l'intégration et le suivi des ressources allouées à l'égalité des sexes. La check-list définit des critères minimums pour noter les PM Genre dans la fiche technique SAP. La check-list est annexée à toutes les propositions d'entrée en matière et de crédit.

Valeurs disponibles:

PRINC - Objectif principal SIGNI – Objectif significatif NOT – Non visé

Code sectoriel Genre: Pour les projets principaux, il est important de marquer également les codes sectoriels sur l'égalité des sexes, le cas échéant. Il existe deux codes sectoriels du genre:

- 1) Appui aux organisations pour l'égalité des femmes (20066), telles que les ONG de femmes ou les mécanismes nationaux pour l'égalité des sexes
- 2) Mettre fin à la violence contre les femmes et les filles (20067): toutes les activités de lutte contre la violence sexuelle et sexiste, y compris la violence contre les hommes et les garçons et le travail avec les hommes sur la prévention de la violence.

La check-list suivante décrit les critères du marqueur de la politique d'égalité des sexes pour les projets *principaux* et *significatifs* (points 1 et 2, s. aussi les explications à la p. 2). Le point 3 décrit les critères applicables aux contributions de base aux partenaires multilatéraux et institutionnels.

1. Critères d'évaluation relatifs à l'objectif principal

L'égalité des sexes est le principal objectif du projet et un élément clé de sa conception et des résultats escomptés. Le projet n'aurait pas été lancé sans cet objectif.

Le projet ou le programme a été conçu **principalement dans l'intention de faire progresser l'égalité hommes-femmes** et / ou l'autonomisation des femmes et des filles, de réduire les discriminations ou les inégalités sexo-spécifiques, ou de répondre à des besoins sexo-spécifiques (y compris ceux des hommes et des garçons).

Critères minimum applicables à l'objectif principal (tous doivent être remplis)	Oui
• L'ambition première du projet / programme est de faire avancer l'égalité des sexes et / ou l'autonomisation des femmes.	✓
• Le projet ou le programme a fait l'objet d' une analyse genre .	✓
• Les résultats de cette analyse ont été intégrés dans la conception du projet et une approche visant à éviter de nuire (<i>do no harm</i>) a été adoptée.	✓
• Le cadre des résultats mesure la progression vers les objectifs fixés (outcome/ impact) au moyen d' indicateurs sexo-spécifiques (<i>theory of change</i>).	✓
• Les données et les indicateurs sont désagrégés par sexe lorsqu'il y a lieu.	✓
• L'engagement du projet en faveur du suivi et du compte rendu des résultats relatifs à l'égalité des sexes .	✓

¹ La check-list est basée sur les lignes directrices du DAC de l'OCDE «*Definition and minimum recommended criteria for the DAC gender equality policy marker*» et le «*Handbook on the OECD DAC Gender Equality Policy Marker*» (2016). La check-list et les documents du DAC de l'OCDE sont disponibles sur le site Internet de la DDC: <https://www.shareweb.ch/site/Gender/Pages/Content/featured-profile.aspx?item1=Gender Policy Marker>

Commentaires: Veuillez ajouter ici les commentaires relatifs à la notation, ou des informations sur le genre (analyse de genre)

2. Critère d'évaluation relatifs à l'objectif significatif

L'égalité des sexes est un **objectif important et affirmé mais non le principal moteur du projet**. L'égalité des sexes doit être un **objectif explicite** revendiqué dans la documentation du projet. Il ne peut pas être simplement implicite ou supposé.

Le projet a été conçu notamment **dans l'intention de faire progresser l'égalité hommes-femmes** et / ou l'autonomisation des femmes et des filles, de réduire les discriminations ou les inégalités sexo-spécifiques, ou de répondre à des besoins sexo-spécifiques.

Critères minimum (tous doivent être remplis)	Oui
• Le projet a fait l'objet d'une analyse genre .	✓
• Les résultats de cette analyse ont été intégrés dans la conception du projet et une approche visant à éviter de nuire a été adoptée.	✓
• Le projet présente au moins un objectif explicite pour l'égalité des sexes (outcome ou output), soutenu par au moins un indicateur sexo-spécifique (ou engagement ferme dans ce sens, si le cadre de résultats n'a pas été élaboré au moment de l'évaluation du projet).	✓
• Les données et les indicateurs sont ventilés par sexe lorsqu'il y a lieu.	✓
• L'engagement du projet en faveur du suivi et du compte rendu des résultats relatifs à l'égalité des sexes .	✓

Commentaires: Veuillez ajouter ici les commentaires relatifs à la notation, ou des informations sur le genre (Analyse du genre)

Veuillez noter:

- **Si tous les critères ne peuvent pas être remplis**, des adaptations devront être apportées pour répondre aux critères d'évaluation. Sinon le projet doit être marqué comme NON ciblé.
- **La notation d'un objectif principal n'est pas par définition meilleure que celle d'un objectif significatif.** Il est recommandé d'adopter une approche combinant des projets ciblés et l'intégration générale de la dimension de genre.
- **L'analyse de genre est essentielle et demandée pour tous les projets.** Le minimum requis est que des **réflexions ciblées** sur le contexte du projet et les résultats en matière d'égalité des sexes aient été faits. L'analyse de genre / les réflexions ciblées devraient **être explicites** dans la Proposition d'Entrée ou de Crédit. Ceci soit 1) dans le document principal, soit 2) en annexe (par exemple un extrait du ProDoc) ou 3) dans les commentaires de cette check-list genre.



- Pour obtenir **des conseils sur la façon de procéder à une analyse de genre**, veuillez consulter la *Guidance Sheet on Gender Analysis* ([lien](#)). Pour **des conseils généraux sur la manière d'intégrer le genre dans les projets**, veuillez consulter la *Guidance Sheet on Integrating Gender in the PCM* ([lien](#)).
- Il est conseillé de **partager cette check-list avec vos partenaires** à des fins d'auto-évaluation lors de l'élaboration du projet.

3. Application du Marqueur de la politique d'égalité des sexes aux contributions générales

Bien que le DAC n'utilise pas le Marqueur de la politique d'égalité des sexes pour les contributions multilatérales, la DDC applique également le marqueur aux contributions générales aux organisations multilatérales et aux partenaires institutionnels pour garantir l'assurance qualité et le suivi de toutes les ressources.

Comme les critères du marqueur de la politique d'égalité des sexes sont fondés sur la logique d'intervention du PCM, l'application pour des contributions générales n'est souvent pas simple.

Pour appliquer le marqueur de la politique d'égalité des sexes aux contributions générales, les critères ci-dessous doivent être remplis:

Critères minimaux pour les évaluations d'objectifs significatifs (tous doivent être entièrement satisfaits)	Oui (√)
• L'organisation a une politique et/ou une stratégie de genre avec des objectifs et des indicateurs spécifiques.	
• L'organisation dispose d'une approche structurée de genre avec des ressources humaines et financières adéquates.	
• L'organisation rend compte de ses réalisations (progrès/difficultés) en ce qui concerne le SWAP de l'ONU sur l'égalité des sexes et/ou la politique/stratégie de genre de l'organisation.	

Commentaires: Veuillez ajouter ici les commentaires relatifs à la notation, ou des informations sur le genre (Analyse du genre)

La notation d'**objectif principal** est appliquée par défaut à

- ONU Femmes et UNFPA (multilatéral)
- Organisations partenaires ayant une orientation sexo-spécifique explicite

Les critères minimaux définis ci-dessus servent également d'évaluation de la qualité pour ces organisations.